

Autrefois trêve de Sizun, indépendante depuis plus d'un siècle. Il se peut que la fondation de cette paroisse, et le culte de saint Mélar, soient la suite du miracle raconté dans la **Vita S. Melori**, découverte à Meaux par Dom Plaine, et provenant de l'Abbaye de N.-D. de Châge.

Après le trépas du jeune saint mis à mort au château de Beuzit, près de Lanmeur, son meurtrier porta la tête de la victime en Cornouaille, où l'Evêque de Quimper se la fit remettre comme relique insigne à garder dans le Trésor de sa cathédrale. Mais les habitants de la Domnonée ne cessant de la réclamer, on finit par convenir que Cornouaillais et Domnonéens, nu pieds, se rendraient sur la montagne d'Arez, à la limite des deux provinces, les uns avec le corps, les autres avec la tête, afin de mettre en face ces deux reliques vénérables, pendant que tout le peuple prierait Dieu de déclarer par un miracle où serait conservée la totalité des saintes reliques.

A la vue de tous, la tête se mit d'elle-même en mouvement et alla rejoindre le corps, aux exclamations de joie des Domnonéens. Le prodige eut lieu le 14^e jour de mai.

Un peu plus tard, on éleva à l'endroit du miracle un oratoire qui tombant enfin de vétusté, fut remplacé par deux poteaux, dits de saint Melar, l'un à l'endroit où était d'abord la tête, l'autre au lieu où avait été posé le corps.

L'emplacement de l'un d'eux est sans doute marqué par la Croas-Mélar que l'on rencontre sur la route de Brasparts à Commana, non loin d'une chapelle ruinée de Lestrémélar, aujourd'hui en Saint-Cadou, et à dix kilomètres de l'église de Loc-Mélar. Une chapellenie de Saint Melar y était desservie. (En Plounéventer, chapelle de N.-D. de Lommélar, avec l'inscription : **Sancte Melarde, ora pro nobis**). (Alb. Le Grand. Edit. de Kerdanet, p. 506).

On trouve encore dans la paroisse **Parc Sant Melar; Coat Loc-Mélar; Prat Sant Melar**, (champ et pré de Saint Mélar); un terroir de **Rochvelar** (Rochemélar). — A 1.500 m. du bourg, fontaine dite de Saint Mélar; ses eaux passent pour guérir la fièvre et les rhumatismes.

Au bourg, une maison porte encore l'inscription : **Maison de Saint Mélard, 1637 (1)**.

Son nom est assez souvent écrit, par métathèse, Méral, d'où pour la paroisse Locméral, Louméral. — Meilar, Melaer, Melaire, Melor, Méloir, servent également à désigner le même personnage (2).

D'après une vieille tradition, lorsqu'on voulut construire l'église au lieu qui semblait le plus favorable,

(1) Bull. de la Soc. Arch. du Finistère, t. IV, p. 39,46. Il est évident que cette multiplicité de dénominations, ne peut qu'attester l'intensité de la dévotion au saint patron de la paroisse.

(2) Mais sous le nom de Melor ou Méloir, on honore aussi en Grande Bretagne, un saint Evêque et Martyr, auquel les actes de notre saint ont été assez mal appliqués, avec des confusions continuelles entre Cornwall et Cornouaille, Domnonée et Devon. « Jacet in coenobio Ambresheriae » (L. Gougaud, **Mentions anglaises de saints bretons et de leurs reliques**).

les ouvriers constatèrent à plusieurs reprises le mystérieux déplacement des matériaux amassés pour la construction et leur transport à l'endroit où le saint voulait sans doute voir s'élever son sanctuaire, c'est-à-dire là où il est actuellement (1).



L'église de Locmélar appartient au groupe des monuments du bassin de l'Elorn, d'autant que cette rivière forme la délimitation ouest de la paroisse. Comme la plupart des églises de cette école, elle est de facture remarquable et de style distingué. — Abordons-la par l'abside, car c'est de ce côté, en arrivant sur la place du bourg, qu'on l'aperçoit en premier lieu.

Commençons par donner toutes les dates que l'on relève sur l'édifice, afin de saisir d'un coup d'œil toutes les étapes de la construction :

Porte ouest sous le clocher, 1577.

Clocher, 1599.

Cuve des fonts baptismaux, 1612.

Porte latérale sud, 1619.

Porte nord, 1649.

Angle sud-ouest, 1656.

Porte à l'ouest du porche, 1659.

Ossuaire, 1660.

Porche midi, 1664.

Corbel ou blochet dans l'abside, à l'intérieur, 1762.



L'abside est à trois pans-coupés surmontés de hauts pignons ou gâbles, dont les rampants sont garnis de volutes serrées, en guise de crochets. Au haut de chaque

(1) Il est curieux de constater qu'il y a en Meilars, une légende identique.

pignon se dresse un lanternon carré, couronné par un petit dôme, ce qui donne grand air à cette extrémité de l'église. En bas chacun des angles est appuyé par un contrefort terminé également par un lanternon. Les deux pans latéraux sont évidés par de hautes fenêtres, tandis que celui du milieu reste plein, pour recevoir à l'intérieur le retable du maître-autel. Au haut de ce pignon un ange tient une banderolle avec inscription gothique, mais qui est illisible à cette hauteur.

Sur le côté sud une première porte, datée de 1619, est encadrée de pilastres et surmontée d'un fronton triangulaire. Plus loin fait saillie le porche qui porte la date de 1664. Sans avoir les dimensions et la richesse de ceux de Guimiliau, Bodilis, Commana, Brasparts et Pleyben, il a avec ces monuments un bon air de parenté: mêmes colonnes françaises de Philibert Delorme, avec tambours cannelés et bagues ornées, clef en console et volute de feuilles d'acanthé au haut de l'arcade, contreforts à caissons, corniches et lanternons, niches intérieures abritant les statues des douze apôtres; et au-dessus de la porte du fond, même statue de Notre-Seigneur, en robe tombante sans ceinture, tenant en main la boule du monde; voûte en pierre sur nervures croisées.

C'est à proximité de ce porche que se trouve la base de la belle croix du cimetière qui avait beaucoup de rapport avec celle de Lopérec, Saint-Sébastien de Saint-Ségal et Sainte-Marie du Ménez-Hom: base carrée, tige bosselée, premier croisillon portant les statues de Notre-Dame et saint Jean, avec les images adossées de saint Pierre et saint Mélar; deuxième croisillon, les croix des larrons, puis deux cavaliers, le soldat Longin et un pharisien. Autour de Notre-Seigneur crucifié, des anges recueillant dans des calices le précieux sang coulant de ses plaies. — Toute la par-

tie supérieure de cette croix, lors d'un essai de restauration, a été malencontreusement renversée et bien des pièces ont été brisées. Elles se trouvent maintenant dans l'atelier de M. Donnart, sculpteur à Landerneau, réparées et mises en état, mais y restent en souffrance, parce que la municipalité, cause responsable du dégât, refuse de payer les frais.

Plus bas que ce porche est une autre porte ornée, marquée de la date de 1659; et plus loin, à l'angle sud-ouest, nous trouvons la date de 1656. Avant de contourner cet angle nous pourrions donner un coup d'œil à l'ossuaire, 1660, petite chapelle de saint Gouesnou, dont le mur est percé d'une porte centrale et de petites baies à plein-cintre.

A la façade ouest, au pied du clocher, la grande porte d'entrée (an or dal) est fermée par un huis de chêne sculpté, comprenant neuf panneaux en bas-relief, dont les sujets sont disposés un peu capricieusement sur trois colonnes verticales:

1. Entrée triomphale de Notre-Seigneur à Jérusalem.
2. Résurrection de Lazare ou guérison de l'aveugle ?
3. Dernière cène.
4. Prière au jardin des Oliviers.
5. Baiser de Judas, — oreille de Malchus.
6. Le Sauveur devant Caïphe.
7. Le Sauveur devant Pilate, — Pilate se lave les mains.
8. Portement de croix.
9. Crucifiement.

Au-dessus, dans le fronton, on lit la date de 1577.

Le clocher, sur lequel on relève la date de 1591, a une base solide qui porte une balustrade saillante, avec des lanternons très élancés aux angles. Sur cette plateforme règne la chambre des cloches, composée de deux baies en plein-cintre, au-dessus desquelles une frise et

une corniche servent d'assiette à une flèche octogonale accompagnée à sa base de pinacles et de lucarnes évidées et qui constitue un des jolis types des clochers secondaires du pays du Léon.

En achevant le circuit autour de l'église, on pourra encore remarquer la porte nord, soignée et encadrée de pilastres et fronton comme celles du côté midi.

Intérieur

Nef centrale, deux bas-côtés, deux bras de transept peu saillants, piles rondes et octogonales, archivoltas de travail simple, poutres visibles, ouvrees et sculptées ainsi que les corniches et sablières, desquelles sortent des corbels ou blochets, figurations de personnages, en guise de gargouilles intérieures. La sablière nord porte cette inscription : M. YAN. POULIQUEN. RECTEUR. M. YAN. SIBIRIL. CURE. JACQUES. CRENN. JACQUES. ABGRALL. FABRIQUES.

La cuve des fonts baptismaux est ainsi datée : ANNO : DOMINI : 1612 : S : MELAR ; elle est surmontée d'un baldaquin assez simple sur lequel sont rangées différentes statues. — Au bas des quatre piles de la nef sont des bénitiers, pour asperger d'eau bénite les tombes voisines, quand il était d'usage d'enterrer dans les églises.

Notons que la date de 1612 n'est pas seulement la date de confection des fonts baptismaux ; mais désigne implicitement la concession de ces fonts aux tréviens de Locmélar, ainsi que le relate la pièce suivante.

Le dimanche, 4 novembre 1612, Messire Hervé Urien, docteur en Théologie, recteur de Sizun, étant venu chanter la messe à Locmélar, annonça aux tréviens que, vu leur requête, il avait demandé et obtenu de l'Ordinaire, l'octroi d'un font baptismal et sacraire,

sur la promesse faite par lui-même de présenter un prêtre capable d'avoir le soin requis dudit font, et de payer 110 sous monnaie pour la visite épiscopale et archidiaconale, paiement auquel s'engagèrent les tréviens (1).

Autels et statues en vénération

Comme accompagnement du maître-autel, il y a la représentation de la Sainte-Trinité ; puis les statues de Notre-Dame, (invoquée sous le nom de N.-D. de Grâce) ; de saint Mélar, de saint Pierre et saint Paul.

La table de l'autel est surmontée d'un petit rétable à colonnettes torsées, comportant les scènes suivantes : Agonie au jardin des Oliviers, — Ecce-Homo, — Couronnement d'épines, — Portement de croix. — Sur la porte du tabernacle, Sacrifice d'Abraham, comme à Bodilis et à Roscoff : Isaac agenouillé près du bûcher ; un ange arrête le glaive d'Abraham ; le bélier est à ses pieds. Au fond de la niche d'exposition, le Crucifiement ; la Madeleine au pied de la croix. — Les cariatides qui soutiennent cette exposition sont remarquables par leur style, ainsi que les statuette de la Foi et de l'Espérance qui sont aux angles du tabernacle, de même que les jolis anges tenant des médaillons, des bouquets, des urnes et des festons.

Derrière ce petit rétable est un grand rétable à quatre colonnes et fronton encadrant et accompagnant différentes scènes de l'histoire du jeune prince saint Mélar, patron de la paroisse :

1. Son oncle Rivod offre une bourse pleine d'or à deux serviteurs pour empoisonner Mélar.

2. On présente au prince une coupe empoisonnée ; un des serviteurs se prosterne à terre pour demander pardon.

(1) Arch. Dép. 130 G 8.



« MARTYRE DE SAINT MÉLAR » (Eglise de Loc-Mélar);
on lui coupe la main droite et le pied gauche.

CLICHÉ BARING-GOULD

3. Côté de l'épître, sous la fenêtre, — deux bourreaux coupent à saint Mélar la main droite et le pied gauche.

4. Côté de l'Evangile, — le Saint est en prière devant un crucifix; un ange descend du ciel et lui apporte une main d'argent et un pied d'airain.

5. Grand tableau, au-dessus du tabernacle : mort du jeune martyr. Kerioltan lui tranche la tête et la donne à son fils Justan. — Dans les côtés on voit la punition des deux scélérats: Justan se brise la tête en sautant par la fenêtre, et Kerioltan perd ses yeux qui sortent de leurs orbites.

Les deux autels latéraux ont des retables à colonnes torsées. L'autel nord est surmonté d'un tableau de l'Assomption de Notre-Dame, qui avant sa dégradation passait pour une œuvre de bon goût, et accompagné

d'une statue de la Vierge-Mère, c'est peut-être l'autel appelé de saint Jean, en 1675.

Au-dessus de l'autel du collatéral sud est un curieux tableau consacré à la légende de saint Hervé, avec une scène principale et quatre médaillons. — La scène principale représente saint Hervé aveugle, conduit par son petit guide Guic'haran et accompagné du loup rendu aussi doux qu'un agneau; le Père Eternel plane dans le ciel.

1^{er} Médaillon. — « Saint Hervé obtient par sa prière une fontaine au sommet de la montagne de Bré. » — Saint Hervé, conduit par Guic'haran, frappe la terre de son bâton et en fait jaillir une source.

2^e Médaillon. — « Vision de saint Paul et de saint Hervé. — Il leve les yeux vers le ciel ouvert. » Saint Paul de Léon figure seul à genoux en costume épiscopal, mitre et chape. Dans les nuages on voit le Père-Eternel et le Fils. A l'arrière-plan, une chapelle.

3^e Médaillon. — Le loup ayant mangé l'asne de saint Hervé est mis en sa place à la charrette. »

4^e Médaillon. — « Saint Hervé voyant l'âme de sa mère allant au ciel, porté par les anges. » — Le saint, toujours conduit par son guide, et une longue échelle allant de la terre au ciel, garnie d'anges qui portent l'âme de sa mère Rivanone.

Dans le coffre de l'autel est un autre tableau sur toile. Guic'haran fait le partage du produit de la quête; il décharge un sac de blé dans un boisseau, et comme il a des tendances à tromper à son profit et à faire des parts inégales, saint Hervé lui montre le ciel pour lui faire savoir que Dieu le voit. Dans le paysage on aperçoit un joli cours d'eau avec déversoir.

Le reliquaire en bois noir plaqué d'argent, qui renferme les reliques de saint Mélar, est surmonté d'une

statuette en argent du jeune prince, mesurant 0 m. 43 de hauteur. D'une main il tient sa main coupée, de l'autre il porte le sceptre du commandement. Il est vêtu d'une longue robe recouverte d'une sorte de dalmatique ornée de fleurons, et par dessus est un manteau royal semé de fleurs de lis et d'hermines ; à son cou est passé le cordon de l'ordre de saint Michel et sa tête est surmontée de la couronne fermée.

Bien que sans authentique, ces reliques ont toujours été reconnues et exposées, en raison de la tradition immémoriale. Toutefois, à défaut de la pièce officielle qui primitivement dut être jointe aux reliques, mais qui a disparu, nous trouvons aux Archives Départementales 130 G 8, le procès-verbal suivant :

11 juillet 1671. — Messire Pierre Le Masson, vicaire de Lanmeur (1), Allain Abgrall, prêtre, et Yves Le Soubigou, un des fabriques de Saint-Melar, paroisse de Sizun, se sont présentés devant les notaires royaux de Lanmeur. Ledit Pierre Le Masson étant porteur d'une permission du Grand Vicaire de Mgr Mathieu Thoreau, évêque de Dol, du 3 courant, signée P. Thoreau, Chantre et Vicaire Général, autorisant à faire la levée d'une partie considérable des reliques de Monsieur Saint Melar, gardées au trésor de l'église du même saint, en la ville de Lanmeur, pour la transporter en celle de la trêve de Locmélar.

En compagnie de maître Jacques Du Bled, chirurgien, et en présence de plusieurs ecclésiastiques et laïcs, le sieur Vicaire a fait, au chœur, ouverture du reliquaire en bois doré, et a demandé au dit chirurgien de quelle partie du corps étaient les trois pièces du reliquaire.

(1) A ajouter aux noms cités dans la Notice paroissiale: Lanmeur.

Ce fut un tibia qui fut délivré au dit sieur Abgrall, prêtre.

Le document, malheureusement, est muet sur la nature des deux autres parties conservées dans le reliquaire de Lanmeur. Mais il confirme ce qu'écrivait quatre ans plus tôt Guy Le Borgne, à savoir que Lanmeur possédait toujours des reliques de son saint patron. Quant au coffre de pierre dont parle Albert Le Grand, (*Vie de Saint Melaire*) « qu'on voit élevé par dessus le grand autel », il avait été remplacé, comme nous venons de le dire, par un reliquaire en bois doré.

Cloches

Le 13 septembre suivant, à la grand'messe célébrée par miss. Jan Sibiril, sous-curé de la trêve, et répondue par les autres prêtres, clercs et suppôts d'icelle, J. Morvan, Y. Pendu, Olivier Cren, les fabriques rendirent compte de l'accord passé avec Paul Bourdon, maître fondeur de cloches, demeurant en la rue des Nobles, paroisse de Saint-Mathieu de Morlaix. Ces Bourdon, quoique de religion protestante, eurent ainsi la clientèle d'un certain nombre d'églises, de 1671 à 1678.

Jacques Bourdon comparut en place de son frère, Paul, et s'engagea à fondre les trois cloches.

La plus grande, du poids de 1.500 livres, serait augmentée de la longueur de trois doigts. Les deux autres, de 1.000 et de 700 livres, seraient refaites de même poids et de même grandeur. Pour tout quoi les fabriques devaient fournir le métal nécessaire.

Le fondeur aurait à achever les cloches dans trois mois après la Saint-Michel prochaine; les cloches ne portant pas jusque là d'armoiries, on décida qu'il n'y avait pas lieu d'en mettre sur les nouvelles.

Confréries & Chapellenies

Le 24 août 1687, missire Alain Abgrall l'ainé, celui qui fut à Lanmeur prendre la relique insigne de saint Melar, fit un testament où, entre autres dispositions, il légua à la fabrique 12 livres, son calice d'argent et ses trois nappes d'autel, plus 15 sols à chacune des trois confréries desservies en l'église de Locmélal, la Confrérie de la **Rédemption des Captifs**, celle des **Trépassés**, et celle du **Saint-Sacrement**. Cette dernière existait depuis au moins 1604, car le 30 avril de cette année, il est question d'indulgences obtenues pour les confrères par l'Evêque de Léon, Mgr Rolland de Neufville.

Une Confrérie du Rosaire semble aussi avoir été érigée, mais assez tardivement. Après la Révolution, celle de la Rédemption des Captifs, est devenue la Confrérie des pauvres.

En 1658, deux messes sont dites à desservir par fondation sur l'autel de Saint-Hervé, entre les deux portes de l'église, devers le midi, le vendredi et le samedi à perpétuité, et une au jour de la fête du saint, le 17 juin.

Dans la chapelle du château de Lestrémélal, aujourd'hui en Saint-Cadou, se desservait avant 1789, la chapellenie dite de Saint-Mélal.

Prééminences

Le 12 septembre 1677, — Guillaume de Keryvon, Ecuyer, Seigneur dudit lieu, Sénéchal et Premier Magistrat de la Cour de la Principauté de Léon, à Landerneau, demeurant rue Fontaine-Blanche, paroisse de Saint-Houardon, se transporta à Locmélal « pour apurement de l'état des armes de Madame la Princesse de cette Cour, et recevoir le consentement des tréviens que ladite dame est la Supérieure et Fondatrice de ladite église ».

Dans la maîtresse vitre, composée de sept soufflets, il n'y a autres armes que les macles d'or en champ de

gueules, qui sont les armes de la maison de Rohan, et de Léon, d'or au lion morné de sable. Plus bas, en la deuxième vitre, il y a Rohan et Chabot en deux écussons accolés. (Chabot : **D'or à trois chabots de gueules, deux en chef et un en pointe**).

Du côté de l'épître, dans la première vitre, armes de Rohan en supériorité, et dans les deux autres soufflets au-dessous, il y a un écusson d'argent au rencontre de cerf de gueules ; et de l'autre côté, un écu miparti du même rencontre de cerf d'argent et de gueules, facé d'argent, et d'azur et de gueules à une bourse d'argent (?) lesquelles armes lesdits tréviens nous ont déclaré être celles du sieur Marquis de Poulpry ;

Lesdits tréviens ont promis de conserver et de reconnaître la supériorité de ladite Dame, et demandent son consentement pour agrandir l'église.

Dans la tour, les armes de Rohan sont seules en bosse, et dans le portail, elles sont en supériorité. Au-dessous, les armes du sieur du Poulpry.

Dans l'aile du côté de l'épître, Madame de Rohan a ses armes en supériorité dans les deux vitres au bas de l'église, proche du front baptismal.

— Quelques années après, Louis de Rohan-Chabot, Duc de Rohan, Prince de Léon, soutiendra même qu'il est fondateur des églises, paroisses et succursales, dans l'étendue de la principauté de Léon, avec droit de patronage sur tous les couvents.

En particulier, il revendique tous les droits sur les héritages de la fabrique et du bourg de Locmélal, comme sur ceux de Sizun (1).

(1) Arch. Dép. 130 G 10. — Sur les prétentions formulées par Marguerite de Rohan, en 1682, pour le terrier de Bretagne, et énumérant les « droits de patronage, bancs, tombes, enfeus, armoiries, écussons », et, après elle, par son héritier, Louis de Rohan, voir la très intéressante étude de M. Hervé du Halgouet, **Droits honorifiques et prééminences dans les églises en Bretagne**, dans les mémoires de la Société d'Histoire et d'Archéologie de Bretagne, IV, 1923, 1^{re} partie, pp. 38, 39.

Fondations

Dans une lettre à l'Evêque, le recteur François Guyader écrivait en 1842 : « Notre église, si riche avant la Révolution, possédait une rente annuelle au moins de 2.000 francs, sans compter ses quatre cloches, avec une argenterie considérable ». Aussi voyons-nous la fabrique payer 26 livres 9 sous pour les décimes, pour le terme de février 1726. On peut constater (Arch. Dep. 130 G. 10), combien les fondations étaient nombreuses. La plus ancienne, du moins d'origine connue, était du 24 février 1558. En vertu d'un contrat de ce jour, les fabriques de Locmélar reconnaissaient posséder sous les Barbier, seigneurs de Kerjean, au terroir du Liorzou, un champ appelé **Parc an Goff** ou **Parc Sant-Melar**; et 10 sous tournois, sur une grande maison également donnée à l'église, avec charge d'une messe à faire célébrer le jour des Trépassés, à raison de 10 sous tourn. (1)

Une autre donation est faite le 8 juin 1647, par Marie Mallégo, veuve de Jean Pouliquen, avec des conditions moins précises que celles qui figurent en général dans ces contrats. Elle transporte à l'église 13 livres de rente, sur le lieu de Tromatiou, à charge d'autant de messes qu'il y aura de prêtres résidant à Locmélar, le jour des Rois.

Dans cet acte, comme dans tous ceux de cette époque, il est une clause invariablement rappelée par les notaires lorsque des femmes comparaissent, en partie active. Ils ont bien soin de leur spécifier et de leur faire reconnaître qu'elles renoncent « à tous droits introduits en faveur du sexe féminin, et par exprès au **droit de velléien** et à l'authentique **Si qua mulier**, à elles expliqués en vulgaire langage breton ».

(1) En 1697, il était dû aux prêtres 8 sous par messe, en vertu des constitutions de l'Evêque de Léon.

Le statut velléien, admis en France jusqu'en 1606, fut aboli par un édit de Henri IV. Ce décret ne fut étendu à la Bretagne qu'en 1683. Mais on trouve ce droit de velléien encore mentionné par la suite dans les fondations de Locmélar.

Pour un nombre considérable des dites fondations, les actes primitifs non seulement avaient disparu, mais tout souvenir même de la donation était aboli. Seule la possession immémoriale constituait le titre de la fabrique. Il ne nous a point paru d'ailleurs que les contestations et procès aient été de ce chef, sensiblement plus nombreux.

En fait de procès, il y a lieu de mentionner celui que les tréviens intentèrent à propos de travaux de restauration à l'église. En octobre 1713, ils avaient, avec leur curé, Alain Abgrall, demandé au peintre Gilles Bunel, de Morlaix, « de peindre le lambris depuis le haut du cul de lanterne jusqu'au crucifix, en couleur d'azur, avec des chérubins et étoiles dorées, tant en or qu'autres couleurs ». Dans leur contrat, ils oublièrent malheureusement de stipuler la livraison de l'ouvrage dans un temps déterminé. De sorte que Bunel ne vint s'occuper de Locmélar qu'à défaut d'autre travail ailleurs. En mars 1715, les tréviens disent que « malgré leur affection de voir achever la réparation, ils n'en prévoient pas la fin par la morosité dudit Bunel » qui traîne sans s'inquiéter.

Des experts furent judiciairement appelés pour évaluer le travail fait et à faire: Jean Baradec, peintre et doreur, à Morlaix, rue au Fil, paroisse Saint-Melaine; Pierre Clerant, peintre et doreur, à Saint-Pol-de-Léon, paroisse Notre-Dame; De Linière, peintre et doreur, à Recouvrance, paroisse de Quilbignon.

Ils constatèrent que Bunel avait effectué des travaux qui n'étaient pas de son marché, comme

peindre les colonnes auxquelles étaient adossées les chaises et reposoirs des célébrants, et étoffer ces sièges et les niches de saint Pierre et saint Paul, bien que Bunel essayât de prétendre que c'était les compléments du retable.

Finalement, les experts estimèrent que Bunel ayant déjà touché 935 livres, ne pouvait réclamer au plus pour le reste de son travail que 313 livres.

Relatons aussi un fait qui jeta presque l'épouvante dans le pays. Le premier mercredi de décembre 1783, une louve enragée blessa six personnes à Locmélard, dont deux dangereusement, et quatre autres à Ploudiry. Des bœufs qu'elle alla ensuite attaquer la tuèrent à coups de cornes.

Curés sous l'ancien Régime

1652-1676. Jean Sibiril. — A cette époque le clergé de Locmélard semble particulièrement nombreux. Nous relevons en effet comme prêtres de la trêve : Henri Bothorel, Jean Morvan, Pierre Pendu, Jan Cren, Hervé Abgrall, Yves Cren, Jan Le Godec, et autres.

1680-1698. Guillaume Sibiril.

1704-1715. Alain Abgrall.

1730. Louis Le Gall.

1745. Louis Roguez.

1757. Hervé Auffret.

1758-1760. Goulven Arzur.

1771. Michel Le Veyer.

1776-1789. François Pouliquen.

Révolution. — Le curé Pouliquen refusa de prêter le serment prescrit par la loi du 26 décembre 1790. Il

fut incarcéré aux Carmes, de Brest, le 13 juillet 1791, et en sortit le 27 septembre. Mais dans la liste des prêtres qui se soumirent, on lit : « Pour observation seulement, M. Grosvalet (Paul), prêtre résidant à Locmélard-Sizun, qui probablement ne tardera pas à être fait vicaire, fort âgé et infirme » (1).

Le journal manuscrit d'Anna-Louise de Parscau du Plessix, pour la période 1792-1800, mentionne en avril 1794, un sieur Jacob, comme curé de Locmélard.

Le 24 prairial, an II. (12 juin 1794), le maire écrit que pour se conformer au décret de la Convention nationale du 13 de ce mois, et à la lettre du District de Landerneau du 21, relativement au choix de 6 élèves de 16 à 17 ans et demi, parmi les enfants des sans-culottes, pour être envoyés à l'école Demar, à Paris, on a nommé, avec mission de désigner ces enfants, des commissaires, les plus robustes, les plus intelligents et les meilleurs patriotes, dans les sections de Tramatou, Kerorgant, Bascan ar Sal, Boscornou et Keroignant. Lesquels commissaires trouvèrent en effet 8 enfants de 16 à 17 ans et demi. Mais sans grand désir de leur voir faire le voyage de Paris, car à tous on découvre immédiatement une excuse : ou « absent », ou, « ne sait pas le français », ou « trop bas ».

Par la même occasion lesdits commissaires recherchèrent des « écorceurs » pour aller travailler aux tanneries de cuir et dans les tailles de Coat-Mez, Coat-Guasmaol, et Coat-Castelloc, conformément à l'arrêté et réquisition du district de Landerneau, en date du 18 du même mois.

Signé : Pierre KERVIOU, maire.

Au Concordat, Locmélard eut pour recteur René-Marie Lencot, né à Duault-Quélen, le 15 juillet 1760, ordonné

(1) Chan. Peyron, Documents pour servir à l'histoire du clergé... dans le Finistère pendant la Révolution, p. 83.

par Expilly, le 2 juin 1792. C'était un ancien constitutionnel. Il gouverna la paroisse de 1803 à 1836, année où il démissionna. Sous son rectorat Locmélard fut érigé en succursale par la circonscription du 22 août 1808. Il s'y trouvait alors environ 1.100 âmes. René Lencot mourut à Locmélard, le 4 novembre 1841. Par son testament du 31 août 1831, il avait légué à la fabrique une maison, un jardin et deux champs.

Avec lui, nous trouvons à Locmélard au commencement du siècle, et même comme recteur en avril 1804, Joseph Thépault, né à Porspoder, le 13 mars 1804, ordonné par Expilly, le 11 août 1792. Est dit « mauvais sujet, tapageur; a été cité au tribunal de Morlaix, pour avoir blessé un homme dans une auberge, près du presbytère de Sizun ».

Vers 1830, l'abbé Poncin, ancien recteur de Roscoff, originaire de Locmélard, fit à l'église une donation de 1.800 francs, moyennant 30 messes par an, à perpétuité.

Une grande mission présidée par MM. Favé, curé de Plouguerneau, et Morgant, recteur de Saint-Pierre-Quilbignon, fut donnée en mars 1892, avec le plus grand succès, ayant été suivie par tous les paroissiens sans exception.

Recteurs depuis la Révolution

1803-1836. René-Marie Lencot; démissionne. Mort en 1841.

1836-1837. Martin Derrien.

1837-1847. François Guyader.

1847-1849. Julien-Marie Mazé.

1849-1855. Jean-François Le Roux.

1855-1862. Olivier Kerlérout.

1862-1864. Jean Abguéguen.

1864-1872. Gabriel Luslac.

1872-1877. Michel Boulc'h.

1877-1883. Louis-Marie Miniou.

1883-1887. Sébastien-Marie Kerdavid.

1887-1890. François-Louis Abernot.

1890-1896. Yves-Marie Guével.

1896-1903. François Corre.

1903-1919. Henri Poulhazan.

1919. Frédéric Lozac'h.

Vicaires

En septembre 1870, le Conseil municipal sollicita du gouvernement la création, qui fut accordée, d'un vicariat. L'Evêché s'était d'ailleurs montré favorable dès l'année précédente.

1870-1871. Paul-Marie Rouilly.

1871-1872. René-Marie Colin.

1872-1875. Nicolas-Marie Dréo.

1875-1877. Constant Castel.

1877-1881. Yves-Marie Bianic.

1881-1886. Jean-François-Michel Claquin.

1886-1887. Joseph-Aimé Jan.

1887-1888. René-Joseph-Marie Boclé.

1888-1895. René Conq.

1895-1901. Guillaume-Marie Fily.

1901-1907. Jean-Yves Cozic.

1907-1912. Jean-Louis Roudaut.

1912-1919. Hippolyte-Marie Hémery.

Au cours du XIX^e siècle, Locmélard a fourni 4 prêtres.

Monuments & vestiges anciens

A 300 mètres à l'est de Coat-Loc-Mélard, dans un taillis, est un camp retranché avec enceinte en terre.

Au sud de Kergoat, substructions (1).

De son côté, M. Flagelle écrit (2) :

Au nord du bourg, à Lestrémélar, dans une propriété appartenant au maire, des retranchements très apparents, (de forme elliptique), semblent être un camp gaulois. — Une monnaie d'or de l'empereur Gratien a aussi été trouvée au village du Quéau, au bord d'une voie romaine (3).

Prééminences. — Voir précédemment, p. 336.



(1) Du Châtelier, les époques préhistoriques et gauloises dans le Finistère, p. 86.

(2) Statistique monumentale du Finistère, époque romaine dans le Bull. de la Soc. Arch. du Finist., t. IV, p. 46.

(3) Le Men. ... Ibid., p. 176.